

OFFRE PUBLIQUE DE RETRAIT SUIVIE D'UN RETRAIT OBLIGATOIRE VISANT LES ACTIONS
DE LA SOCIÉTÉ



INITIÉE PAR LA SOCIÉTÉ

KID MEDIA MANAGEMENT AGISSANT DE CONCERT AVEC M. ROCH LENER

CONSEILLÉE PAR



PRÉSENTÉE PAR



**Informations relatives aux caractéristiques notamment juridiques, financières
et comptables de Millimages**



Le présent document relatif aux autres informations de la société Millimages a été déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers (l'« **AMF** ») le 25 novembre 2014, conformément aux dispositions de l'article 231-28 du règlement général de l'AMF et de l'instruction 2006-07 du 25 juillet 2006. Ce document a été établi sous la responsabilité de la société Millimages.

Il complète la note d'information en réponse de Millimages (« **Millimages** » ou la « **Société** ») relative à l'offre publique de retrait initiée par Kid Media Management agissant de concert avec M. Roch LENER et visée par l'AMF le 25 novembre 2014 sous le n° 14-620.

Le présent document ainsi que la note d'information en réponse de Millimages sont disponibles sur les sites Internet de l'AMF (www.amf-france.org) et de la société Millimages (www.millimages.com) et peuvent être obtenus sans frais auprès de :

- Millimages, 88, rue de la Folie Méricourt, 75 011 Paris,
- Louis Capital Markets, 39-41 rue Cambon, 75 001 Paris.

Conformément aux dispositions de l'article 231-28 du règlement général de l'AMF, un communiqué sera diffusé, au plus tard la veille du jour de l'ouverture de l'offre publique de retrait, afin d'informer le public des modalités de mise à disposition du présent document.

Sommaire

1	PREAMBULE	3
2	INFORMATIONS REQUISES AU TITRE DE L'ARTICLE 238-28 DU REGLEMENT GENERAL DE L'AMF / DOCUMENTS INCORPORES PAR REFERENCE	4
3	EVENEMENTS RECENTS INTERVENUS DEPUIS LE DEPOT DU DOCUMENT DE REFERENCE.....	4
3.1	Informations relatives aux organes d'administration, de direction et de surveillance	4
3.2	Informations relatives au capital social de Millimages.....	4
3.2.1	<i>Capital social de Millimages</i>	4
3.2.2	<i>Composition de l'actionnariat de Millimages</i>	5
3.3	Informations financières récentes.....	5
3.4	Assemblée générale.....	5
3.5	Facteurs de risque	7
3.6	Autres informations relatives à Millimages	7
3.7	Communiqué de presse diffusé depuis le dépôt du document de référence	7
3.7.1	<i>Communiqué du 26 août 2014 : « Chiffre d'affaires au 1^{er} semestre 2014 »</i>	7
3.7.2	<i>Communiqué du 1^{er} octobre 2014 : « Résultats semestriels 2014 »</i>	9
3.7.3	<i>Communiqué du 1^{er} octobre 2014 : « Mise à disposition du rapport financier »</i>	10
4	ATTESTATION DE LA PERSONNE RESPONSABLE DE L'INFORMATION RELATIVE A MILLIMAGES.....	13

1 PREAMBULE

En application du Titre III du Livre II et plus particulièrement de l'article 236-3 et 237-1 du règlement général de l'AMF, Kid Media Management, Société à Responsabilité Limitée (SARL) au capital de 202.500 euros dont le siège social est situé 7 Rue Carnot, 94130 Nogent Sur Marne, immatriculée sous le numéro d'identification 442 949 897 au registre du commerce et des sociétés de Créteil (ci-après « **Kid Media Management** », « **KMM** » ou « **l'Initiateur** ») agissant de concert avec Monsieur Roch LENER (Kid Media Management ensemble avec Monsieur Roch LENER étant ci-après dénommés le « **Concert** »), propose de manière irrévocable aux actionnaires et aux titulaires d'actions non regroupées de Millimages, société anonyme à conseil d'administration au capital de 293.597,88 euros divisé en 128.771 actions de 2,28 euros de valeur nominale, dont le siège social est situé 88, rue de la Folie Méricourt, 75 011 Paris, immatriculée sous le numéro d'identification 382 954 279 au registre du commerce et des sociétés de Paris (ci-après nommée indifféremment la « **Société** » ou « **Millimages** »), d'acquérir la totalité de leurs actions Millimages au prix de 25,52 euros par action regroupée et 0,45 euro par action non regroupée dans le cadre de la présente Offre Publique de Retrait (l'« **Offre** ») qui pourra être immédiatement suivie d'un Retrait Obligatoire (le « **Retrait Obligatoire** »), si les actions non présentées à l'Offre ne représentent pas plus de 5 % du capital ou des droits de vote de la Société, étant précisé que les actions de la Société apportées à l'Offre seront acquises par KMM.

Les actions Millimages sont négociées sur le compartiment C du marché réglementé d'Euronext Paris sous le code :

- ISIN FR0011451194 - MIL pour les actions regroupées et,
- ISIN FR0010973479 - MILNR pour les actions non regroupées.

Il est précisé qu'il existe à la connaissance du Concert, 7.752 actions non regroupées en circulation, dont 7.733 non détenues par le Concert, permettant d'obtenir par regroupement 136 actions (compte tenu des règles d'arrondis).

Les opérations de regroupement d'actions Millimages décidées par l'Assemblée Générale Extraordinaire de la Société du 19 mars 2013 ont débutées le 4 avril 2013 par attribution d'1 action nouvelle de 2,28 euros de valeur nominale contre 57 actions anciennes de 0,04 de valeur nominale.

L'Offre porte sur l'ensemble des actions Millimages en circulation non détenues par le Concert, à la date de la présente note d'information, soit 10.049 actions regroupées Millimages et 7.733 actions non regroupées Millimages, représentant 7,91% du capital et 4,49% des droits de vote.

En application de l'article L. 433-4 II du code monétaire et financier et de l'article 237-1 règlement général de l'AMF, dans la mesure où les actions non présentées à l'Offre ne représentent pas plus de 5 % du capital ou des droits de vote de la Société, Kid Media Management demandera la mise en œuvre d'un retrait obligatoire dès la publication par l'AMF de l'avis de résultat de l'Offre et au plus tard dans les trois mois de sa clôture.

Dès lors, les actions qui n'auront pas été apportées à l'Offre seront transférées à l'Initiateur moyennant une indemnisation égale au prix de l'Offre (25,52 euros par action regroupée et 0,45 euro par action non regroupée).

A la connaissance de l'Initiateur, il n'existe aucun autre titre de capital, ni aucun autre instrument financier ou droit pouvant donner accès, immédiatement ou à terme, au capital social ou aux droits de vote de la Société.

Le contexte et les modalités de l'Offre sont détaillés dans la note d'information établie par l'Initiateur ayant reçu le visa de l'AMF n°14-619 en date du 25 novembre 2014 disponible sur le site Internet de l'AMF (www.amf-france.org), et peut être obtenu sans frais auprès de Louis Capital Markets.

2 INFORMATIONS REQUISES AU TITRE DE L'ARTICLE 238-28 DU REGLEMENT GENERAL DE L'AMF / DOCUMENTS INCORPORES PAR REFERENCE

Les informations relatives aux caractéristiques, notamment juridiques, financières et comptables de Millimages, au sens de l'article 231-28 du règlement général de l'AMF, figurent dans le document de référence de la Société incluant les comptes consolidés relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2013, déposé auprès de l'AMF le 16 juin 2014, sous le numéro de dépôt D.14-0642 (le « **Document de Référence** ») et dans le rapport financier semestriel de la Société incluant les comptes semestriels relatifs au semestre clos le 30 juin 2014 diffusé le 1^{er} octobre 2014 (le « **Rapport Financier Semestriel** »).

Ces documents sont incorporés par référence dans le présent document.

Le Document de Référence est disponible sur les sites Internet de Millimages (www.millimages.com) et de l'AMF (www.amf-france.org). Il peut par ailleurs être obtenu sans frais auprès de Millimages (88, rue de la Folie Méricourt, 75 011 Paris).

Le Rapport Financier Semestriel est disponible sur le site Internet de Millimages (www.millimages.com).

Le Document de Référence et le Rapport Financier Semestriel sont complétés par la note d'information établie par l'Initiateur, visée par l'AMF le 25 novembre 2014 sous le n°14-619 relative à l'Offre et par les informations figurant dans le présent document relatives aux événements significatifs intervenus postérieurement au dépôt du Document de Référence et à la publication du Rapport Financier Semestriel.

3 EVENEMENTS RECENTS INTERVENUS DEPUIS LE DEPOT DU DOCUMENT DE REFERENCE

3.1 Informations relatives aux organes d'administration, de direction et de surveillance

La Société est une société anonyme à Conseil d'Administration.

A la date du Document de Référence, le Conseil d'Administration de Millimages était composé de 4 administrateurs :

- | | |
|--------------------|--|
| - Roch LENER: | Président du Conseil d'Administration et Directeur Général |
| - Jonathan PEEL: | Administrateur |
| - John REYNOLDS: | Administrateur |
| - Camélia NICOLAE: | Administrateur. |

A la date des présentes, aucun changement n'est intervenu.

3.2 Informations relatives au capital social de Millimages

3.2.1 Capital social de Millimages

Le capital social de Millimages de 293.597,88 euros est divisé en 128.771 actions de 2,28 euros de valeur nominale.

Le nombre total de droits de vote attaché aux actions composant le capital de la Société est de 226.796 à la date de la note établie par l'Initiateur.

Les opérations de regroupement d'actions Millimages décidées par l'Assemblée Générale Extraordinaire de la Société du 19 mars 2013 par attribution d'1 action nouvelle de 2,28 euros de valeur nominale contre 57 actions anciennes de 0,04 de valeur nominale ont débuté le 4 avril 2013, portant la période de regroupement jusqu'au 6 avril 2015.

Certains actionnaires détiennent encore des actions non regroupées Millimages, comme présenté ci-dessous :

Actionnaires	Nombre d'actions non regroupées	Nombre d'actions à droit de vote simple	Nombre d'actions à droit de vote double
Kid Media Management	19	19	-
Roch LENER	-	-	-
Concert	19	19	-
Flottant	7 733	7 672	61
TOTAL	7 752	7 691	61

3.2.2 Composition de l'actionnariat de Millimages

Le 20 octobre 2014, Kid Media Management a procédé à l'acquisition de gré à gré de 11.842 actions regroupées Millimages au prix unitaire de 25,52 euros (cf Déclaration de franchissement de seuil DI214C2202 du 22 octobre 2014)

Suite à cette acquisition l'Initiateur détient, à la date du dépôt de note établie par l'Initiateur, 118.278 actions regroupées Millimages, représentant 91,85% du capital, et 216.301 droits de vote, représentant 95,37% de droits de vote.

Par ailleurs Roch LENER, agissant de concert avec Kid Media Management, détient 308 actions regroupées, soit 0,24% du capital et 308 droits de vote, soit 0,14% des droits de vote Millimages.

A la connaissance de Millimages, à la date de la décision de conformité du 25 novembre 2014, le capital de la Société était réparti comme suit :

Actionnaires	Nombre d'actions regroupées	Nombre d'actions à droit de vote simple	Nombre d'actions à droit de vote double	Nombre de droits de vote	% capital	% droits de vote
Kid Media Management	118 278	20 255	98 023	216 301	91,85%	95,37%
Roch LENER	308	308	-	308	0,24%	0,14%
Concert	118 586	20 563	98 023	216 609	92,09%	95,51%
Flottant	10 185	10 184	1	10 186	7,91%	4,49%
TOTAL THEORIQUE*	128 771	30 746	98 025	226 796	100,00%	100,00%

* le total théorique est calculé sur la base d'un regroupement des actions à raison d'1 action nouvelle pour 57 actions anciennes.

3.3 Informations financières récentes

Aucun évènement significatif, de nature à avoir un impact sur l'activité ou sur la situation financière de Millimages n'est intervenu depuis la publication du Document de Référence de Millimages déposé auprès de l'AMF le 16 juin 2014, du Rapport financier semestriel déposé auprès de l'AMF le 1^{er} octobre 2014 et de la publication du chiffre d'affaires T3 2014 le 13 novembre 2014.

3.4 Assemblée générale

Depuis la publication du document de référence de Millimages déposé auprès de l'AMF le 16 juin 2014, les actionnaires de la société Millimages ont été convoqués en Assemblée Générale Mixte en date du 30 juin 2014.

A cette occasion les résolutions d'émissions suivantes ont été adoptées :

Date AG	Objet de la délégation	Durée Date d'expiration	Plafond	Utilisation du CA
30/06/14	Autorisation consentie au conseil d'administration pour augmenter le capital social sans droit préférentiel de souscription au profit de catégories de personnes répondant à des caractéristiques déterminées dans le cadre des dispositions de l'article L 225-138 du Code de commerce	18 mois 30/12/2015	8 000 000 € et 10 000 000 € pour les valeurs mobilières représentatives de créances	Néant
30/06/14	Autorisation consentie au conseil d'administration à l'effet de procéder à l'émission de tout titre et/ou à l'augmentation du capital social, par émission d'actions ordinaires et/ou d'autres valeurs mobilières avec maintien du droit préférentiel de souscription	26 mois 30/12/16	8 000 000 € et 10 000 000 € pour les valeurs mobilières représentatives de créances	Néant
30/06/14	Autorisation consentie au conseil d'administration pour augmenter le capital social par incorporation de bénéfices, de réserves ou de primes	26 mois 30/12/16	5 000 000 €	Néant
30/06/14	Autorisation consentie au conseil d'administration pour augmenter le capital social par émission – sans droit préférentiel de souscription – par offre au public - d'actions ordinaires et/ou pour émettre toutes autres valeurs mobilières	26 mois 30/12/16	8 000 000 € et 10 000 000 € pour les valeurs mobilières représentatives de créances	Néant
30/06/14	Autorisation consentie au conseil d'administration pour augmenter le capital social par émission – sans droit préférentiel de souscription – par placement privé - d'actions ordinaires et/ou pour émettre toutes autres valeurs mobilières	26 mois 30/12/16	8 000 000 € et 10 000 000 € pour les valeurs mobilières représentatives de créances	Néant
30/06/14	Autorisation consentie au conseil d'administration en cas d'augmentation de capital avec ou sans suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires, d'augmenter le nombre de titres à émettre	26 mois 30/12/16	15% de l'émission initiale	Néant
30/06/14	Autorisation consentie au conseil d'administration pour augmenter le capital social dans la limite de 10% en vue de rémunérer des apports de titres en cas d'apport en nature	26 mois 30/12/16	10% du capital social	Néant
30/06/14	Autorisation consentie au conseil d'administration pour augmenter le capital social en vue de rémunérer des titres qui seraient apportés dans le cadre d'offre publique d'échange initiée par la société	26 mois 30/12/16	5 000 000 €	Néant

3.5 Facteurs de risque

Les facteurs de risques relatifs à Millimages sont décrits dans le Document de Référence.

Millimages n'a pas connaissance, à la date du présent document, d'autres risques opérationnels ou financiers significatifs concernant la Société. Toutefois, l'attention des investisseurs est attirée sur le fait que la liste des facteurs de risques mentionnés dans le Document de Référence n'est pas exhaustive et qu'il pourrait y avoir d'autres risques, totalement ou partiellement inconnus ou dont la survenance n'était pas envisagée à la date du présent document, de nature à avoir un effet défavorable significatif sur Millimages, sa situation financière et/ou ses résultats.

Il n'existe pas de procédure gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage, y compris toute procédure dont la société a connaissance, qui est en suspens ou dont elle est menacée, susceptible d'avoir ou ayant eu au cours des 12 derniers mois des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité de la société et/ou du groupe.

3.6 Autres informations relatives à Millimages

Millimages a initié une offre publique de retrait suivie d'un retrait obligatoire visant les actions de la société Bac Majestic. Cette opération fait suite à la cession par Bac Majestic de son actif essentiel Bac Films Distribution le 18 octobre 2013.

Cette opération a fait l'objet d'une note d'information établie par Millimages, visée par l'AMF le 25 novembre 2014 sous le n°14-621.

3.7 Communiqué de presse diffusé depuis le dépôt du Document de Référence

3.7.1 Communiqué du 26 août 2014 : « Chiffre d'affaires au 1^{er} semestre 2014 »

Ce communiqué est disponible sur le site Internet de Millimages (www.millimages.com).

Son contenu est reproduit ci-après :

« Paris, le 26 août 2014,

Chiffre d'affaires du 1er semestre 2014 : 3,4 M€

En M€, au 30 juin (IFRS, non audité)	S12014	S12013
Animation	2,6	4,1
Cinéma	0,8	1,2
CA des activités non cédées(1)	3,4	5,3
CA des activités cédées 0 1,6	0	1,6

(1) Dont subventions 0,8 M€ au 1er semestre 2014 contre 0,7 M€ pour la période correspondante de 2013)

Préambule

MILLIMAGES a constaté la réalisation définitive de la cession par BAC MAJESTIC de BAC FILMS DISTRIBUTION le 18 octobre 2013. Ainsi, en application de la norme IFRS 5, le Chiffre d'Affaires de BAC FILMS DISTRIBUTION est présenté, jusqu'au 18 octobre 2013, sur une seule ligne (CA des activités cédées).

Chiffre d'affaires

A périmètre constant, le chiffre d'affaires du 1er semestre 2014 du groupe MILLIMAGES s'élève à 3,4 M€ contre 5,3 M€ pour le 1er semestre 2013.

- Le **chiffre d'affaires Animation** s'établit à 2,6 M€ au 1er semestre 2014, contre 4,1 M€ pour la période correspondante de 2013 :
 - 1,7 M€ du chiffre d'affaires du 1er semestre 2014 sont liés aux livraisons de 35 épisodes sur 52 de la série « Corneil et Bernie II » et de 9 premiers épisodes sur 42 de « Mouk II ».
 - 0,6 M€ du chiffre d'affaires du 1er semestre 2014 sont liés aux ventes des programmes du catalogue en France et à l'international.
 - 0,3 M€ du chiffre d'affaires du 1er semestre 2014 sont liés à la distribution vidéo (0,07 M€), aux recettes VOD (0,02 M€), multimédia (0,05 M€), merchandising (0,04 M€) et aux recettes diverses (0,12 M€).
- Le **chiffre d'Affaires Cinéma**, qui ne comprend aucun nouveau film, s'élève au 1er semestre 2014 à 0,8 M€ contre 1,2 M€ pour le 1er semestre 2013.
Il est rappelé que l'activité Cinéma depuis le 1^{er} janvier 2013, est sous le régime de la location-gérance et que le chiffre d'affaires présenté dans ce communiqué est constitué essentiellement des redevances de location-gérance de la société Bac Films Distribution.

Perspectives pour 2014

Animation : En 2014, la production de « Mouk II » (42x11') se poursuit. La production « Corneil et Bernie II » (52x13') a fini d'être livrée en juillet. Parallèlement, plusieurs séries sont en cours de développement parmi lesquelles « Pirata & Capitano » et « Molang ».

Enfin, la société continue le développement de l'activité d'édition et de production d'applications pour Smartphones et tablettes tactiles. Sont déjà sorties les premières applications « J'observe avec Didou », « Mouk, le jeu des images », « Mouk, vidéos et jeux » et « Rose & Timothée ». D'autres applications sont en développement sur nos propriétés comme « 64, Rue du Zoo ».

Cinéma : Il est rappelé que le 18 octobre 2013, la filiale de MILLIMAGES, BAC MAJESTIC, a cédé l'intégralité des actions de BAC FILMS DISTRIBUTION et des marques BAC à une holding contrôlée par Monsieur David GRUMBACH et Monsieur Eric CHINCHON, avec le soutien d'un pool d'investisseurs français et européens. Le prix de cette cession était de 2,7 M€.

Dans le cadre de cette cession, BAC FILMS a renoncé à acquérir de nouveaux films.

Post-cession, BAC MAJESTIC, société holding, reste propriétaire de 100% des actions de BAC FILMS, dont le catalogue de films est commercialisé en exclusivité par BAC FILMS DISTRIBUTION.

Rappel des chiffres d'affaires trimestriels 2014 et 2013

En M€	T1		T2		Total du 1er semestre	
	2014	2013	2014	2013	2014	2013
Animation	1,4	2,5	1,2	1,6	2,6	4,1
Cinéma	0,4	1,1	0,4	0,1	0,8	1,2
Ca des activités non cédés	1,8	3,6	1,6	1,7	3,4	5,3
CA des activités cédées	0	0,6	0	1	0	1,6

A propos de MILLIMAGES

MILLIMAGES, société cotée sur le compartiment C d'Euronext Paris depuis 2001, est l'un des principaux acteurs français du dessin animé. Le Groupe exploite un catalogue comprenant 500 heures d'animation. »

3.7.2 Communiqué du 1^{er} octobre 2014 : « Résultats semestriels 2014 »

Ce communiqué est disponible sur le site Internet de Millimages (www.millimages.com).

Son contenu est reproduit ci-après :

«Paris, le 1^{er} octobre 2014,

Résultats semestriels 2014

En M€, au 30 juin	S1 2014	S1 2013
Chiffre d'affaires (dont subventions)	2,8	5,3
Autres produits de l'activité	0,5	0,3
Amortissements	(2,2)	(4,9)
Résultat opérationnel courant	0,2	(0,5)
Autres charges et produits opérationnels	0	(0,2)
Dépréciation des Goodwill	0	(2,8)
Résultat opérationnel	0,2	(3,6)
Coût de l'endettement financier net	(0,1)	(0,1)
Autres produits et charges financiers	(0,8)	(0,2)
Résultat net des activités poursuivies	(0,8)	(3,8)
Résultat net des activités en cours de cession	0	(0,2)
Résultat net	(0,8)	(3,9)

Préambule

MILLIMAGES a constaté la réalisation définitive de la cession par BAC MAJESTIC de BAC FILMS DISTRIBUTION le 18 octobre 2013. Ainsi, en application de la norme IFRS 5, le résultat net de BAC FILMS DISTRIBUTION est présenté, jusqu'au 18 octobre 2013, sur une seule ligne (« Résultat net des activités en cours de cession »).

Chiffre d'affaires

A périmètre constant, le chiffre d'affaires du 1er semestre 2014 du groupe MILLIMAGES s'élève à 2,8M€ contre 5,3 M€ pour le 1er semestre 2013.

- Le chiffre d'affaires Animation s'établit à 2,2 M€ au 1er semestre 2014, contre 4 M€ pour la période correspondante de 2013 :

- 1,3 M€ du chiffre d'affaires du 1er semestre 2014 sont liés aux livraisons de 35 épisodes sur 52 de la série « Corneil et Bernie II » et de 9 premiers épisodes sur 42 de « Mouk II ».

- 0,6 M€ du chiffre d'affaires du 1er semestre 2014 sont liés aux ventes des programmes du catalogue en France et à l'international.

- 0,3 M€ du chiffre d'affaires du 1er semestre 2014 sont liés à la distribution vidéo (0,07 M€), aux recettes VOD (0,02 M€), multimédia (0,05 M€), merchandising (0,04 M€) et aux recettes diverses (0,12 M€).

- Le chiffre d'Affaires Cinéma, qui ne comprend aucun nouveau film, s'élève au 1er semestre 2014 à 0,6 M€ contre 1,3 M€ pour le 1er semestre 2013.

Il est rappelé que l'activité Cinéma depuis le 1er janvier 2013, est sous le régime de la location-gérance et que le chiffre d'affaires présenté dans ce communiqué est constitué essentiellement des redevances de la location-gérance de la société Bac Films Distribution.

Résultat Opérationnel Courant et Résultat Net

Le résultat opérationnel courant enregistre un bénéfice de 0,2 M€ pour le 1er semestre 2014, contre une perte de 0,5 M€ au 1er semestre 2013.

Le résultat net est une perte de 0,8 M€ au 1er semestre 2014, contre une perte de 3,9 M€ au 1er semestre 2013 après réintégration du résultat des activités en cours de cession, liées à la cession par BAC MAJESTIC de sa participation dans BAC FILMS DISTRIBUTION.

Perspectives du second semestre 2014

Animation : En 2014, la production de « Mouk II » (42x11') se poursuit. La production « Corneil et Bernie II » (52x13') a fini d'être livrée en juillet. Parallèlement, plusieurs séries sont en cours de développement parmi lesquelles « Pirata & Capitano » et « Molang ».

Enfin, la société continue le développement de l'activité d'édition et de production d'applications pour Smartphones et tablettes tactiles. Sont déjà sorties les premières applications « J'observe avec Didou », « Mouk, le jeu des images », « Mouk, vidéos et jeux » et « Rose & Timothée ». D'autres applications sont en développement sur nos propriétés comme « 64, Rue du Zoo ».

Cinéma : Il est rappelé que le 18 octobre 2013, la filiale de MILLIMAGES, BAC MAJESTIC, a cédé l'intégralité des actions de BAC FILMS DISTRIBUTION et des marques BAC à une holding contrôlée par Monsieur David GRUMBACH et Monsieur Eric CHINCHON, avec le soutien d'un pool d'investisseurs français et européens. Le prix de cette cession était de 2,7 M€.

Dans le cadre de cette cession, BAC FILMS a renoncé à acquérir de nouveaux films.

Post-cession, BAC MAJESTIC, société holding, reste propriétaire de 100% des actions de BAC FILMS, dont le catalogue de films est commercialisé en exclusivité par BAC FILMS DISTRIBUTION.

Mise à disposition du rapport financier semestriel

Le rapport financier semestriel est disponible sur le site de Millimages www.millimages.com

A propos de MILLIMAGES

MILLIMAGES, société cotée sur le compartiment C d'Euronext Paris depuis 2001, est l'un des principaux acteurs français du dessin animé. Le Groupe exploite un catalogue comprenant 500 heures d'animation. »

3.7.3 Communiqué du 1^{er} octobre 2014 : « Mise à disposition du rapport financier »

Ce communiqué est disponible sur le site Internet de Millimages (www.millimages.com).

Son contenu est reproduit ci-après :

« Paris, le 1^{er} octobre 2014,

Mise à disposition du rapport financier semestriel

MILLIMAGES annonce avoir mis à la disposition du public et déposé auprès de l'AMF son rapport financier semestriel au 30 juin 2014.

Ce document comprend :

- Rapport semestriel d'activité
- Comptes semestriels consolidés
- Rapport des commissaires aux comptes sur l'information financière semestrielle

- Attestation du responsable du rapport financier semestriel

Le rapport financier annuel est disponible sur le site de MILLIMAGES www.millimages.com.

A propos de MILLIMAGES

MILLIMAGES, société cotée sur le compartiment C d'Euronext Paris depuis 2001, est l'un des principaux acteurs français du dessin animé. Le Groupe exploite un catalogue comprenant 500 heures d'animation. »

3.7.4 Communiqué du 13 novembre 2014 : CA du 3ème trimestre 2014

Ce communiqué est disponible sur le site Internet de Millimages (www.millimages.com).

Son contenu est reproduit ci-après :

« Paris, le 13 novembre 2014,

Chiffre d'affaires au 3ème trimestre 2014 : 5,7 M€

En M€, du 1er Janvier au 30 Septembre 2014 (IFRS, non audité)	Au 30/09/2014	Au 30/09/2013
Animation	4,8	5,2
Cinéma	0,9	1,2
CA des activités non cédées⁽¹⁾	5,7	6,4
CA des activités cédées en 2013	0	2,7

(1) Dont subventions 1,5 M€ au 30 septembre 2014 (contre 1,2 M€ sur la même période en 2013)

MILLIMAGES a constaté la réalisation définitive de la cession par BAC MAJESTIC de BAC FILMS DISTRIBUTION le 18 octobre 2013. En application de la norme IFRS 5, le Chiffre d'Affaires de BAC FILMS DISTRIBUTION est présenté sur une seule ligne (CA des activités cédées en 2013).

Chiffre d'affaires

A périmètre constant, le chiffre d'affaires du groupe MILLIMAGES s'élève au 30 septembre 2014 à 5,7 M€ contre 6,4 M€ pour la même période en 2013.

- Le **chiffre d'affaires Animation** s'établit à 4,8 M€ au troisième trimestre 2013, contre 5,2 M€ sur la même période en 2013 :
 - 3,0 M€ du chiffre d'affaires du 3ème trimestre 2014 sont liés aux livraisons de la série « Corneil et Bernie II » et de 24 premiers épisodes sur 42 de « Mouk II ».
 - 1.2 M€ du chiffre d'affaires du 3ème trimestre 2014 sont liés aux ventes des programmes du catalogue en France et à l'international.
 - 0,6 M€ du chiffre d'affaires du 3ème trimestre 2014 sont liés à la distribution vidéo (0,16 M€), aux recettes VOD (0,10 M€), multimédia (0,07 M€), merchandising (0,07 M€) et aux recettes diverses (0,20 M€).
- Le **chiffre d'Affaires Cinéma**, s'élève à 0,9 M€ sur les neuf premiers mois de 2014, contre 1,2 M€ sur la même période en 2013.

Il est rappelé que l'activité Cinéma depuis le 1^{er} janvier 2013, est sous le régime de la location-gérance et que le chiffre d'affaires présenté dans ce communiqué est constitué essentiellement des redevances de la location-gérance de la société BAC FILMS DISTRIBUTION.

Perspectives

Animation : La production de « Mouk II » (42x11') se poursuit. Parallèlement, plusieurs séries sont en cours de développement parmi lesquelles « Pirata & Capitano », « Molang » et « Step Brother ».

Enfin, la société continue le développement de l'activité d'édition et de production d'applications pour smartphones et tablettes tactiles. Sont déjà sorties les premières applications « Didou », « Corneil et Bernie » et « Rose et Timothée ». D'autres applications sont en développement sur nos propriétés comme « Mouk » et « Okidoki ».

Cinéma : Depuis la cession de BAC FILMS DISTRIBUTION, le Groupe BAC MAJESTIC a renoncé à acquérir de nouveaux films. Le catalogue de sa filiale BAC FILMS est commercialisé en exclusivité par BAC FILMS DISTRIBUTION.

Rappel des chiffres d'affaires trimestriels 2014 et 2013

En M€	T1		T2		T3		Total	
	2014	2013	2014	2013	2014	2013	2014	2013
Animation	1,4	2,5	1,2	1,6	2,2	1,1	4,8	5,2
Cinéma	0,4	1,1	0,4	0,1	0,1	0	0,9	1,2
CA des activités non cédés	1,8	3,6	1,6	1,7	2,3	1,1	5,7	6,4
CA des activités cédées	0	0,6	0	1	0	1,1	0	2,7

A propos de MILLIMAGES

MILLIMAGES, société cotée sur le compartiment C d'Euronext Paris depuis 2001, est l'un des principaux acteurs français du dessin animé. Le Groupe exploite un catalogue comprenant 500 heures d'animation. »

4 ATTESTATION DE LA PERSONNE RESPONSABLE DE L'INFORMATION RELATIVE A MILLIMAGES

« J'atteste que le présent document, qui a été déposé le 25 novembre 2014 auprès de l'Autorité des marchés financiers, et qui sera diffusé au plus tard la veille du jour de l'ouverture de l'Offre, comporte l'ensemble des informations requises par l'article 231-28 du règlement général de l'AMF et par l'instruction n°2006-07, dans le cadre de l'offre publique de retrait initiée par Kid Media Management et visant les actions de Millimages.

Ces informations sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée. ».

Paris, le 25 novembre 2014

Monsieur Roch LENER,
Président Directeur Général